



exclure un membre du CA de l'association loi 1901

Par **BRUNITY**, le **15/07/2020** à **11:28**

Bonjour,
Je souhaite exclure les membres du Conseil d'administration de mon association, qui ont été absents des derniers CA, 3 fois consécutivement (dans les statuts de mon association).
Toutefois nos CA de Mars et Juin n'ont pas été tenus (CoVID). Un CA sera programmé (en remplacement) 15j avant notre AG prévue fin septembre (reporté de juin 2020).
Comment faire ?
- Texte du courrier (si vous pouvez)
- Délai à observer
- Courrier recommandé ou pas
Merci de vos réponses

Par **morobar**, le **16/07/2020** à **10:46**

Bonjour,
Il faut suivre la règle statutaire. et en l'ar c'est mieux.
Monsieur, Vous futes absent aux réunions du CA les xx/01 puis xx/02 et enfin xx/03 soit 3 fois de suite.
Conformément aux statuts de l'association art. zz vous avez perdu votre mandat au CA avec effet de la déchéance à réception du présent courrier".
attention la perte du mandat au CA n'implique pas la perte de la qualité d'adhérent de l'association.